

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024

Mairie d'Ussel Département de la Corrèze Date de la convocation : 28 mars 2024 Nombre de conseillers en exercice : 29 Nombre de conseillers présents : **20** Nombre de pouvoirs : **9**

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 20 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE; M. Gilles BARBE; Mme Nicole BERTHON; Mme Chrystèle BOYER; M. Michel BUCHE; M. Tony CALLA; M. Tony CORNELISSEN; M. Patrick COURTEIX; Mme Sandra DELIBIT; M. Jean-Pierre GUITARD; Mme Mady JUNISSON; Mme Martine PANNETIER; M. Philippe PELAT; M. Michel PESTEIL; M. Bruno RAYNAUD; M. Jean-Marc SAUVIAT; M. Adrien SEIXAS; Mme Françoise TALVARD; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 9 membres du Conseil Municipal :

Mme Maryse BADIA à Mme Martine PANNETIER; M. Pierrick CRONNIER à Mme Elisabeth VENTADOUR; M. Sébastien DEVALLIERE à M. Jean-Pierre GUITARD; M. Yoann FIANCETTE à Mme Françoise TALVARD; Mme Marilou PADILLA-RATELADE à M. Christophe ARFEUILLERE; Mme Céline PARRAIN à M. Gilles BARBE; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Chrystèle BOYER; Mme Tessa SAUBESTY à M. Adrien SEIXAS et Mme Patricia TILLET à M. Patrick COURTEIX.

Secrétaire de séance : M. Adrien SEIXAS

<u>Numéro:</u>

DL20240410-008

Matière:

7.1.2 - Finances locales – décisions budgétaires – délibérations afférentes aux documents budgétaires

Objet:

BUDGET PRINCIPAL - AP/CP MARCHE COUVERT

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée Délibérante que les Autorisations de Programme (AP) et les Crédits de Paiement (CP) visent à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier en cohérence avec les volets organisationnels et logistiques. Tout en apportant une plus grande transparence, ce dispositif permet d'optimiser la gestion pluriannuelle des investissements en respectant les règles de l'engagement comptable.

Dans ce contexte, la mise en place d'une AP / CP pour le suivi financier des travaux de réhabilitation du marché couvert est la procédure la plus pertinente au regard de la gestion pluriannuelle des investissements de la collectivité.

Portant sur un montant global de 969 000,00 € TTC, l'AP/CP est prévue sur 2 exercices comptables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la création d'une autorisation de programme pour les travaux de réhabilitation du marché couvert ;
- engager les crédits de paiement selon le prévisionnel suivant :

	Autorisation de programme	Crédits de paiement	
		2024	2025
Dépenses	969 000,00 €	363 375,00 €	605 625,00 €
Autofinancement	389 000,00 €	145 875,00 €	243 125,00 €
Etat-DSIL CRTE	30 000,00 €	11 250,00 €	18 750,00 €
HCC – CRTE	30 000,00 €	11 250,00 €	18 750,00 €
Etat – Fond vert	150 000,00 €	56 250,00 €	93 750,00 €
Région	100 000,00 €	37 500,00 €	62 500,00 €
Département	220 000,00 €	82 500,00 €	137 500,00 €
Europe – FEDER	50 000,00 €	18 750,00 €	31 250,00 €

Fait en Mairie d'Ussel, le 10 avril 2024

Accusé de réception en préfecture 019-211927504-20240410-DL20240410-008-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024 Date de mise en ligne : 12/04/2024 Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE